DOCUMENTS A FOURNIR

Visa Corée du Sud | PVT Vacances-Travail

Rappel : Pour que l'on se charge de votre demande de visa,**la première étape est d'effectuer votre commande en ligne.** A l'issue de cette commande en ligne, vous recevrez automatiquement par email cette liste de documents à fournir.

Fournir pour la commande :

- 1 Bon de commande à imprimer(ou 1 Feuille libre avec votre numéro de commande).

- 1 Chèque à l'ordre de "RapideVisa" (si vous avez choisi de régler par chèque lors de votre commande) réglant le Total TTC indiqué sur le bon de commande.

Fournir pour CHAQUE demandeur de visa :

Ces documents sont exigés par l'ambassade à ce jour

☑ **1 Passeport original (sans protège-passeport) sur lequel sera apposé le visa :** Signé, valable 6 mois après la sortie prévue de Corée, et comprenant 3 pages vierges dont 2 face à face. Attention, l'ambassade peut refuser tout passeport abîmé.

Attention : tous les demandeurs de visa H-1 doivent être âgés de 18 à 30 ans inclus.

☑ **1 Formulaire d'ambassade de demande de visa :** à imprimer, remplir et signer, disponible en document à télécharger ci-joint.

Attention, pour que votre dossier soit accepté par les autorités coréennes, il faut impérativement remplir les champs demandés, en suivant les **consignes obligatoires ci-dessous :**

- Le formulaire doit être imprimé en **RECTO** (le recto-verso est interdit).
- Le formulaire doit être rempli **AU STYLO BIC NOIR OU SUR ORDINATEUR** (le stylo bleu ou autre stylo est interdit)
- Le formulaire doit être rempli **UNIQUEMENT EN ANGLAIS** (le français est interdit).
- Le formulaire doit être signé manuellement **AU STYLO BIC NOIR** même si il a été rempli sur ordinateur.
- 1.7 : Indiquer votre numéro de passeport.
- 2.2 : Indiquer **H-1** pour un **visa PVT**.
- 9.1 : Cocher "No".
- 10.2.C : Indiquer "Financial".

☑ **1 Photo d'identité couleur de moins de 6 mois obligatoirement, à coller sur le formulaire d'ambassade :** la photo doit être au format 3,5 x 4,5cm aux normes françaises (fond clair uni, tête sans couvre chef, etc).

☑ **1 Copie d'un justificatif de compte bancaire inférieur à 1 semaine et indiquant un solde supérieur à 2500 €, au choix :**

> 1 **Relevé de compte** bancaire courant en cours, montrant un solde de minimum 2500 euros,**tamponné et signé** par la banque.
OU
> 1 **Attestation** bancaire certifiant un compte bancaire courant avec un solde de minimum 2500 euros,**tamponnée et signée** par la banque.

Attention : quel que soit le document choisi, il doit comporter une **date inférieure à 1 semaine** pour montrer qu'il est récent. C'est pourquoi vous avez la possibilité nous transmettre ce document par email après la transmission de votre dossier, en réponse à notre email de confirmation de bonne réception de votre dossier.

☑ **1 Confirmation des vols aller-retour :**

Attention : Le délai de traitement de l'Ambassade peut être prolongé et l'Ambassade ne traite pas les demandes de visa selon la date du billet d'avion. Il est conseillé de réserver des vols modifiables.

Autre document accepté à la place de la confirmation des vols : 1 Copie du dernier relevé mensuel de compte bancaire le plus récent avec un solde de fin de mois d'au moins 4000 euros.

☑ **1 Extrait du casier judiciaire de moins de 3 mois avec Apostille :** De type Bulletin n°3. La délivrance peut vous être refusée par l'ambassade si le casier judiciaire n'est pas vierge. L'extrait peut être demandé en ligne, gratuitement et rapidement, auprès du Ministère de la Justice à l'adresse suivante : https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml

Après récupération de ce document, **il faut obtenir l'Apostille de ce document pour la Corée du Sud**auprès de la cour d'appel de Rennes. Ensuite, une fois le document reçu apostillé, vous pourrez nous le transmettre.

Si besoin, nous pouvons vous obtenir cette Apostille, avec une commande séparée sur notre site internet : https://www.rapidevisa.fr/Coree-du-sud/demande-legalisation.html. Auquel cas, vous avez juste à nous fournir votre Extrait de casier judiciaire non-apostillé. Le délai d'obtention d'une apostille se tient avant le début du délai d'obtention du visa.

☑ **1 Copie d'une attestation d'Assurance séjour en ANGLAIS :** Couvrant le rapatriement, les frais médicaux et d'hospitalisation en Corée du Sud, pendant 1 an à compter de la date prévue d'entrée en Corée, avec une couverture de minimum 30.000 euros. Cette attestation doit obligatoirement être en anglais.

Attention : l'Assurance Mutuaide que nous proposons que notre site internet n'est PAS suffisante pour obtenir un visa PVT. Vous pouvez souscrire en ligne à une assurance reconnue par l'Ambassade de Corée auprès de notre partenaire Chapka Assurances : Chapka Assurances PVT Corée.

☑ **1 Certificat médical délivré par un médecin, rédigé en ANGLAIS :** attestant que vous êtes en bonne santé, avec une date de moins de 3 mois.

☑ **1 Copie du certificat de scolarité actuel :**
OU 1 copie du dernier diplôme obtenu.

☑ **1 Lettre de motivation "Working Holiday Activity Plan" :** Expliquant votre programme prévisionnel en Corée. Cette lettre doit avoir pour objet : "Working Holiday Activity Plan". Elle doit être de maximum 2 pages, au format A4, rédigée en Coréen ou en Anglais.

☑ **1 Formulaire de consentement du traitement par le centre de visa coréen officiel :** à imprimer, remplir et signer, disponible ici : Formulaire de consentement.

Lors du remplissage, il faut **indiquer BERLIN au point 4**, et ce même si le centre de visas est à Paris.

☑ ***Rappel concernant le PVT Corée :***

• Le visa Permis de Vacances-Travail (PVT), aussi appelé visa H1 Working Holiday, est destiné aux jeunes français de 18 à 30 ans inclus souhaitant séjourner en Corée pour une durée jusqu'à 1 an, avec la possibilité d'y travailler sans que le travail ne soit le motif principal de la visite. Le PVT n'est pas destiné aux stages.

• Il ne faut pas avoir déjà obtenu un PVT Corée par le passé.

☑ ***Supplément uniquement pour les personnes ayant une origine coréenne (par un parent) :*** 1 attestation (ou récépissé de demande) de renonciation à la nationalité coréenne, à obtenir en personne auprès de l'Ambassade de Corée du Sud.

☑ ***Supplément pour passeport non-français :*** 1 Copie d'un justificatif de domicile en France de moins de 2 mois (exemple : facture internet, téléphone, edf).